

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

23 JANVIER 2023

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 23 JANVIER 2023 (APRÈS-MIDI)

—

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Création d'une cellule visant à renforcer l'efficacité des dépenses publiques»	3
1.2	Question de M. Yves Evrard, intitulée «Revue des dépenses»	3
1.3	Question de M. Jean-Luc Crucke, intitulée «Révision du Fonds Écureuil»	6
1.4	Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Baisse du financement de la Communauté française»	8
1.5	Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Mise en place du cadre législatif pour l'appel à projets visant à la rénovation des bâtiments scolaires»	9
1.6	Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Bâtiments scolaires – appel à projets du premier semestre de 2023»	9
1.7	Question de M. Jean-Luc Crucke, intitulée «Mobilisation des réserves de trésorerie des bâtiments scolaires»	13
1.8	Question de M. Antoine Hermant, intitulée «Froid à l'école provinciale de nursing de La Louvière»	14
1.9	Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Règles financières qui empêchent des politiques sociales»	15
1.10	Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Fermeture de l'internat de l'Air Pur à Seraing»	17
1.11	Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Simplification des fonds de financement ordinaires des bâtiments scolaires»	19
2	Ordre des travaux	22

Présidence de M. Mourad Sahli, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 14h50.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

(M. Laszlo Schonbrodt, vice-président, prend la présidence)

1 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Création d’une cellule visant à renforcer l’efficacité des dépenses publiques»

1.2 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Revue des dépenses»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

M. Mourad Sahli (PS). – Le 12 janvier dernier, Monsieur le Ministre, le gouvernement a approuvé la création, à votre initiative, d’une cellule visant à renforcer l’efficacité des dépenses publiques. C’était évidemment nécessaire dans le contexte budgétaire complexe que connaît la Fédération Wallonie-Bruxelles, où l’optimisation des dépenses reste essentielle si notre entité veut continuer à mener des projets dans les différentes compétences qui lui y sont confiées.

Chaque année, un cycle d’analyses sera organisé en lieu et place des différents contrôles qui étaient menés jusqu’à présent et qui dépendaient d’initiatives ministérielles de vos collègues. Ces analyses doivent permettre au gouvernement de statuer sur d’éventuelles propositions de réformes.

À la suite de cette décision de créer cette cellule, quelles sont les prochaines échéances prévues? Quand débiteront les activités de cette cellule? Qui seront les membres de cette cellule? L’intégralité des cabinets ministériels et de l’administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles y seront-ils représentés? Vous avez défini plusieurs thématiques à analyser pour 2023. Quels critères ont-ils orienté le choix du gouvernement vers ces thématiques? Ces thématiques nécessiteront-elles une attention particulière au niveau budgétaire en vue des prochains conclaves?

M. Yves Evrard (MR). – Depuis le début de la législature, Monsieur le Ministre, le gouvernement s’est engagé dans un projet de revue des dépenses (*spending review*) afin de renforcer l’efficacité des dépenses publiques, ce qui est bien légitime au regard de la dette de notre Fédération. Ce chantier complexe et ambitieux, de longue haleine, a bénéficié de l’appui technique et financier de la Commission européenne et de l’expertise des services de l’Organisation de coopération et de

développement économiques (OCDE), pour permettre l'obtention il y a quelque temps d'un rapport de recommandations sur cette technique budgétaire.

Sur la base dudit rapport, le gouvernement a adopté en septembre 2022 une nouvelle gouvernance de la revue des dépenses, qui définit les rôles et les responsabilités de chaque acteur concerné ainsi qu'un calendrier relativement précis et cohérent, avec le cycle budgétaire et la mobilisation d'outils les mieux adaptés. Autrement dit, il a décidé d'instaurer un cadre annuel d'analyses des politiques et des dépenses existantes; ces analyses sont confiées à des groupes de travail composés par les administrations fonctionnelles et par une éventuelle expertise extérieure. Un comité de pilotage devait superviser les opérations. Au terme desdites analyses, des propositions de réformes devraient être adressées au gouvernement qui pourra décider des suites à y réserver.

Ce dossier a connu une nouvelle évolution puisque, le 12 janvier dernier, le gouvernement a décidé de créer la Cellule de revue des dépenses qui sera chargée d'accompagner le processus de recherche d'efficacité que j'ai évoqué.

Quelles sont les missions et la méthodologie de travail de ce nouvel outil? Comment s'intègre-t-il aux initiatives déjà prises dans ce domaine? En effet, on parle beaucoup du *spending review*, mais on change de méthodologie tous les trois mois, au risque de s'y perdre un peu. La création de cette cellule constitue-t-elle le dernier choix opéré? Est-ce un bon choix? Quand la cellule sera-t-elle pleinement opérationnelle? Quels objectifs clairs ont-ils été fixés pour l'année 2023, notamment en ce qui concerne les analyses relatives à la politique de détachement des membres du personnel de l'enseignement et aux aides à la presse?

Nonobstant les analyses retenues pour cette année et la prolongation des chantiers démarrés au cours des années précédentes, une réflexion est-elle entamée sur l'élargissement du champ de la revue des dépenses? Précédemment, on avait circonscrit le travail à 500 millions d'euros; ensuite, le champ d'analyse a été élargi. Avez-vous identifié de nouvelles pistes pour les dépenses générales de la fonction publique? Où en sont ce dossier et ces initiatives louables, qui poursuivent un objectif salubre, mais dont la superposition me semble peu lisible? L'objectif est tout de même que nous puissions discuter dans notre commission de cas concrets et précis qui ont donné lieu à des avancées significatives concernant l'efficacité des dépenses.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le 12 janvier dernier, le gouvernement a approuvé l'arrêté qui crée la Cellule de revue des dépenses au sein de la Direction générale du budget et des finances (DGBF) du ministère. Cette cellule sera un acteur essentiel de la nouvelle gouvernance de la revue des dépenses puisqu'elle en coordonnera le bon déroulement. Sa mission sera aussi de proposer au gouvernement

des sujets potentiels pour de futures revues de dépenses et de contribuer à la réalisation des analyses techniques. Dès lors, cette cellule constituera une force de coordination, d'analyse et de proposition.

Ses recommandations ne seront pas contraignantes, car le gouvernement restera la seule instance à prendre des décisions. Étant donné le rôle important de cette cellule, ses membres devront posséder une haute expertise, à la fois des politiques mises en œuvre par la Fédération Wallonie-Bruxelles, des méthodes d'analyse des politiques publiques et des mécanismes budgétaires.

L'arrêté que le gouvernement a adopté le 12 janvier prévoit que cette cellule est composée de six personnes et d'un responsable pour lequel la procédure de recrutement a immédiatement été lancée. Nous espérons donc trouver rapidement la perle rare qui pourra initier le travail de la cellule. Les autres recrutements seront pourvus dans la foulée: un responsable adjoint et quatre postes de niveau 1. Le recrutement d'un collaborateur de niveau 2+ est également prévu. Cette cellule sera composée exclusivement de membres de l'administration, sous la responsabilité du directeur général de la DGBF.

En raison de la mise en service progressive de cette cellule au cours de l'année à venir, les cabinets seront encore en partie responsables de l'organisation des analyses en 2023. À partir de 2024, les analyses seront entièrement réalisées par des groupes de travail techniques composés principalement des administrateurs et de la cellule de revue des dépenses.

Pour plus de détails concernant le cadre de gouvernance des revues des dépenses, Messieurs les Députés, je vous renvoie au rapport sur le suivi de la mise en œuvre de la revue des dépenses que le gouvernement a communiqué en annexe du budget 2023. Ce rapport fait également le point sur l'ensemble des projets pilotes réalisés à ce jour ainsi que sur les nouveaux projets menés en 2023. Ceux-ci ont déjà été ciblés par le gouvernement: ils concerneront les aides à la presse, les subventions sociales et les détachements de l'enseignement. La définition précise des objectifs et des résultats à atteindre pour ces projets sera adoptée au début du mois de février par le gouvernement, sur proposition des ministres concernés. L'objectif est de faire aboutir ces analyses pour le troisième trimestre de 2023 afin de tenir compte, le cas échéant, de leurs résultats dans le budget 2024.

Par ailleurs, la revue des dépenses étant un exercice annuel, l'objectif sera également de préparer, au cours de l'année 2023, les sujets d'analyse pour 2024. Ceux-ci seront décidés lors du conclave budgétaire, à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre. La Cellule de revue des dépenses et les administrations seront donc chargées de proposer des sujets potentiels.

Pour répondre à votre question, Monsieur Evrard, le champ des analyses potentielles est très vaste, car il concerne l'ensemble des dépenses existantes dans le

budget de la Fédération. D'ici cet été, nous connaissons les propositions qui seront soumises au gouvernement. Je ne manquerai pas de faire le point sur les prochaines étapes de cette politique et je vous encourage, pour obtenir plus de détails, à interroger les différents ministres chargés des analyses.

M. Mourad Sahli (PS). – Je veillerai à interroger les autres ministres à ce sujet.

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, je suis assez dubitatif concernant l'évolution du processus. Nous en parlons déjà depuis trois ans, mais il est certes très complexe. Chaque fois que nous vous avons interrogé, vous avez toutefois manifesté un certain optimisme. Les années passent et nous nous disons que, cette fois, c'est la bonne et que les résultats vont suivre. Je prends donc bonne note de vos propos. D'aucuns s'étaient laissé aller à d'autres techniques tout aussi complexes dont nous attendons encore les résultats. À vous entendre, un calendrier est clairement défini. Cette nouvelle positive laisse présager que nous aurons enfin le sentiment d'être sur la bonne voie au troisième trimestre de 2023 et que ces résultats enclencheront une dynamique salubre pour les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le moment où je pourrai vous annoncer le nom de la personne recrutée et la création de ce département sera un moment primordial. L'objectif des uns et des autres est d'améliorer la gestion des dépenses.

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, je vous invite à vous retrousser les manches pour organiser ce recrutement rapidement pour ne pas que vous deviez nous dire, dans quelques mois, que la perle rare est difficile à trouver. Cette difficulté ne doit limiter en rien le processus. Je vous fais pleinement confiance!

(M. Mourad Sahli, président, reprend la présidence)

1.3 Question de M. Jean-Luc Crucke, intitulée «Révision du Fonds Écureuil»

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le Fonds Écureuil date d'une vingtaine d'années; sa souplesse de gestion ainsi que son utilité en termes de financement et de préfinancement ne sont plus à prouver. Monsieur le Ministre, vous en aviez parlé à propos du fameux milliard d'euros destiné à la rénovation des bâtiments scolaires.

L'ordre du jour du gouvernement du 19 janvier 2023 reprend d'ailleurs, en seconde lecture, un projet d'arrêté relatif à ce fonds. Le Fonds Écureuil, malgré ses vingt-deux ans, a un bel avenir qui l'attend. C'est un bon outil que j'ai moi-même utilisé durant les inondations et qui a permis une réaction rapide.

Pouvez-vous faire le point sur le dossier et sur son évolution? Quelles ambitions avez-vous pour ce fonds? Quelles sont les missions qui lui sont confiées?

Y a-t-il un consensus au sein du gouvernement? Y a-t-il des difficultés d'ordre technique à surmonter? Dans l'affirmative, lesquelles? Quel est le dispositif que vous imaginez? Quel est le type de financement envisagé? La souplesse de ce fonds permettrait-elle de faire appel à des outils de financement différents des prêts purs et simples? De nouvelles méthodologies sont-elles explorées? Lesquelles?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Comme vous l'indiquez très justement, Monsieur le Député, le Fonds Écureuil n'a plus à démontrer son intérêt et sa flexibilité. Sur les deux dernières années, nous avons en effet pu le mobiliser pour créer des mécanismes de financement afin de répondre aux différentes crises et également pour venir en appui au plan d'actions exceptionnelles de notre Fédération. J'en cite l'un ou l'autre: mécanisme d'avances de trésorerie dans le cadre des inondations; mécanisme de cellule de veille Covid dans le cadre de la crise sanitaire; octroi de prêts à taux zéro en vue de financer les parts complémentaires des dossiers «bâtiments scolaires» subventionnés par le Plan de relance européen; mécanisme de veille permettant d'aider, par des avances de trésorerie convertibles en subventions, nos opérateurs touchés par la crise de l'énergie. Voilà une série d'exemples où l'outil évoqué a montré toute son utilité.

Le dernier exemple que j'ai cité fait d'ailleurs l'objet d'un projet d'arrêté que le gouvernement a adopté en seconde lecture ce 19 janvier. En vertu de ses missions décrétales, le Fonds Écureuil a en effet la possibilité de consentir des avances de trésorerie à tout opérateur dépendant des compétences de notre Fédération. C'est relativement large. Il était nécessaire d'en fixer plus précisément les modalités d'application dans le cas de figure précis des aides «Énergie».

Cette nouvelle mission, tout comme les autres qui lui ont été précédemment confiées, a toujours fait l'objet d'un consensus au sein du gouvernement. Cela a toujours été le cas également au sein du conseil d'administration du Fonds Écureuil. Il s'est toujours montré ouvert et proactif pour aider au mieux le gouvernement en période de crise.

Le dispositif imaginé par le projet d'arrêté correspond à celui que je vous ai présenté lors des discussions budgétaires, c'est-à-dire la création d'une cellule de veille auprès de laquelle les opérateurs de notre Fédération peuvent solliciter une avance de trésorerie convertissable en subvention.

Concernant l'avenir, je suis persuadé que le Fonds Écureuil continuera à jouer un rôle stratégique dans le développement de méthodes de financement souples – c'est dans notre intérêt – et alternatives aux méthodes classiques.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse précise et complète.

1.4 Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Baisse du financement de la Communauté française»

Mme Alice Bernard (PTB). – Les perspectives budgétaires à long terme de la Communauté française sont mauvaises pour plusieurs raisons. La dégradation de la «clé élèves» en est une. Cette dégradation est due à des causes démographiques, sur lesquelles nous avons peu de prise, mais aussi à d'autres causes, dont deux concernent vos compétences, Monsieur le Ministre.

Tout d'abord, le délabrement de nombreux bâtiments scolaires ne contribue évidemment pas à l'attractivité de nos écoles. Toutefois, un plan de rénovation du bâti est en cours de réalisation; ce sera l'objet d'une question plus précise que je vous poserai ultérieurement.

Ensuite, certains jeunes qui suivent un enseignement en alternance ne sont pas comptabilisés. Ceux qui fréquentent les centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA) sont pris en compte, mais pas ceux qui sont inscrits dans un Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) ou auprès du Service formation des petites et moyennes entreprises (SFPME), ces deux organisations dépendant respectivement de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour le PTB, c'est incompréhensible, car l'absence de comptabilisation de ces jeunes revient implicitement à ne pas les considérer comme des élèves! Or, ceux qui ont moins de 18 ans restent soumis à l'obligation scolaire.

Comment est-il possible de ne voir dans ces jeunes que de futurs travailleurs et non des futurs citoyens? Ils ont besoin, comme les autres, de disposer d'outils de compréhension du monde afin d'exercer pleinement leurs droits démocratiques. Il est inacceptable de les en priver. Par ailleurs, les estimations indiquent que cette non-comptabilisation représenterait un «manque à gagner» de 30 à 40 millions d'euros par an, ce qui n'est pas rien en ces temps difficiles.

Quand et par qui la décision de ne pas comptabiliser les élèves des IFAPME et des SFPME a-t-elle été prise? Cette situation pourrait-elle être revue? Que faut-il pour ce faire? Envisagez-vous une révision du comptage?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Les jeunes mineurs satisfont à l'obligation scolaire à temps partiel en Fédération Wallonie-Bruxelles s'ils suivent une formation en alternance organisée par l'IFAPME en Wallonie ou bien le SFPME à Bruxelles. Toutefois, dans ce cas, la loi spéciale relative au financement des Communautés et des Régions du 16 janvier 1989 ne prévoit pas que ces jeunes soient comptabilisés dans la «clé élèves», car ils ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais auprès d'un opérateur régional de formation en alternance. Je rappelle que ces opérateurs ne sont pas

financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais bien par les Régions. C'est pourquoi ces jeunes ne sont pas pris en compte pour le calcul de la clé de répartition de la dotation de la TVA qui finance les Communautés.

Contrairement à ce que vous évoquez, la Fédération Wallonie-Bruxelles accorde une grande attention aux jeunes inscrits en alternance et à leur parcours. Nous nous sommes d'ailleurs engagés, en ce début de législature, à mener une étude et une réflexion approfondies sur les liens entre enseignement, formation et emploi. Cet engagement est partagé par la Région bruxelloise, la Région wallonne et la Commission communautaire française (COCOF). Les travaux se poursuivent actuellement. Pour plus d'information à ce sujet, je vous renvoie vers la ministre de l'Éducation.

L'objectif central de cette réforme n'est pas de modifier le calcul de la «clé élèves». Une telle modification ne pourrait d'ailleurs être envisagée que dans le cadre d'une nouvelle réforme de l'État. Par ailleurs, les impacts d'une telle modification sont incertains: comme toute modification de la «clé élèves» – on a notamment parlé d'y englober les enfants de cinq ans qui sont soumis à l'obligation scolaire –, ces impacts varient pour chaque Communauté dont le nombre total de jeunes ou d'élèves considérés est différent. À ce titre, il n'est pas certain que cette modification nous soit favorable.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, je pense ne pas avoir dit que la Communauté française se désintéressait des jeunes qui suivent une formation en alternance. Au contraire, cet élément important est pris en compte et sera d'ailleurs prochainement l'objet de discussions.

Ma question portait sur les raisons pour lesquelles ces jeunes ne sont pas comptabilisés dans la «clé élèves». Dans votre réponse, vous parlez d'une réforme nécessaire de l'État pour envisager éventuellement un autre comptage. Je ne pense pas que ce soit la seule piste possible. Je vous adresserai prochainement des propositions à cet égard.

(M. Laszlo Schonbrodt reprend la présidence)

1.5 Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Mise en place du cadre législatif pour l'appel à projets visant à la rénovation des bâtiments scolaires»

1.6 Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Bâtiments scolaires – appel à projets du premier semestre de 2023»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Mourad Sahli (PS). – Il y a un an, dans le cadre du Plan de relance européen, le gouvernement décrochait 269 millions d'euros pour la démolition et la reconstruction de 149 écoles. Monsieur le Ministre, vous disiez réfléchir déjà à l'octroi

d'un milliard supplémentaire, validé budgétairement fin 2022. Après le succès du premier appel à projets lancé dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience (PRR) et sur la base des conclusions du rapport sur le chantier des bâtiments scolaires – état des lieux réalisé en 2020-2021 –, il a été décidé de débloquer un milliard d'euros supplémentaire. C'est bien de la mise en œuvre de ce milliard débloqué pour les bâtiments scolaires dont il est question aujourd'hui. En effet, ce projet devait être validé fin 2022 par le gouvernement et aboutir à la création d'un cadre législatif y afférent.

Monsieur le Ministre, où en sont aujourd'hui les travaux devant mener à la conception de ce cadre législatif pour l'utilisation du milliard débloqué pour les bâtiments scolaires? Comment comptez-vous en assurer le contrôle des dépenses? Concrètement, quand sera lancé le nouvel appel à projets dédié à la rénovation des bâtiments scolaires? Enfin, cet appel à projets s'inscrira-t-il déjà dans la lignée de la réforme globale des fonds historiques de financement qui devrait être mise en œuvre d'ici la fin de la législature?

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, c'est une évidence pour tous, l'état des bâtiments scolaires est plus que problématique. Il fait froid dans les classes, les plafonds s'effondrent, il y a un gaspillage d'énergie et il manque des places. Nous vous avons interpellé à plusieurs reprises pour vous rapporter des exemples illustrant la manière dont la vétusté de ces bâtiments affecte concrètement la vie des élèves et les professeurs qui les fréquentent.

Un premier effort a été fait l'année dernière en investissant une partie des fonds du PRR dans 149 projets pour un montant de 269 millions d'euros. Lors de cet appel à projets, 570 dossiers ont été introduits pour un montant total de plus de 700 millions d'euros. À l'occasion des discussions budgétaires, vous avez annoncé un plan d'investissement pour les bâtiments scolaires. Le premier volet de ce plan doit se concrétiser avec un premier appel à projets doté de 400 millions d'euros pour le premier semestre de cette année. Mais, lors de la présentation que vous aviez faite lors des discussions budgétaires, vous n'aviez pas vraiment expliqué les critères concrets que devront présenter les dossiers des écoles qui souhaitent y participer. De même, il plane un certain flou sur la manière dont seront traités les 421 projets qui n'ont pas pu être pris en charge par les fonds du PRR.

J'imagine que les 421 dossiers non retenus lors de l'appel à projets relatif PRR ne l'ont pas tous été parce qu'ils ne remplissaient pas les critères. Certains dossiers sont très probablement valables et répondent à un besoin réel. Dès lors, que comptez-vous faire de ces dossiers déjà introduits? Pourquoi ne les avez-vous pas retenus? Pourront-ils être réintroduits tels quels pour les nouveaux appels à projets que vous avez annoncés? Ou alors les écoles concernées devront-elles réintroduire un dossier si elles souhaitent bénéficier des nouveaux fonds?

Vous aviez indiqué, en décembre dernier, être en train d'élaborer les critères qui encadreront les appels à projets que vous avez annoncés. Quand seront-ils disponibles? Seront-ils différents de ceux pour les projets financés par le PRR ou allez-vous reprendre les mêmes critères? De quelle façon les résultats des travaux du chantier des bâtiments scolaires, que nous avons reçus en juillet dernier, seront-ils pris en compte dans l'élaboration des appels à projets?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Ce dossier est d'une grande importance à mes yeux. Je vous remercie donc, Madame la Députée, Monsieur le Député, pour ces questions qui me permettent d'aborder à nouveau ce sujet. D'abord, les travaux sont en bonne voie puisque l'avant-projet de décret a été examiné en première lecture par le gouvernement le 12 janvier dernier. La concertation avec les fédérations de pouvoirs organisateurs est prévue ce 30 janvier. Dans la foulée, je soumettrai le texte en deuxième lecture au gouvernement. L'étape suivante consistera à demander l'avis du Conseil d'État, avant une troisième lecture et le dépôt du projet de décret au Parlement. Mon objectif reste de le soumettre à votre vote début avril au plus tard et de lancer le premier appel à projets très rapidement après son adoption.

L'échéancier global des appels à projets est prévu dans le texte: un premier appel à projets au premier semestre 2023 suivi de deux appels, l'un pour l'enseignement obligatoire, l'autre pour l'enseignement supérieur au deuxième semestre 2023, ainsi qu'un dernier appel à projets au deuxième semestre 2024, laissant le temps aux différents pouvoirs organisateurs de parfaire certains dossiers.

Les critères utilisés pour sélectionner les projets seront semblables à ceux repris dans le PRR, avec un focus sur la transition énergétique, sans toutefois être tout à fait identiques. Le règlement européen a été constitué de manière telle que les appels à projets devaient être élaborés en fonction des typologies de travaux, ce qui a mené aux *pools*, mais aussi que les projets étaient sélectionnés en fonction de leur performance énergétique finale.

Dans ce nouveau plan d'investissement ambitieux, pour lequel nous ne sommes pas contraints par un règlement supérieur et que nous pouvons écrire en tenant compte des conclusions du chantier des bâtiments scolaires, nous avons tenu à prendre les besoins des pouvoirs organisateurs comme point de départ. C'est donc l'état du bâtiment soumis à rénovation qui sera l'un des éléments déterminants de la priorisation. Les performances énergétiques minimales à atteindre seront reprises en tant que critères d'éligibilité.

Ce texte nous permet également d'introduire un grand nombre des recommandations des conclusions du chantier. La première vise à tenir compte des besoins du potentiel d'améliorations tant énergétiques que pédagogiques. Nous y introduisons également des notions relatives au marché d'architecture, à la mutualisation

des espaces, à l'inclusion, au numérique, au tronc commun, aux locaux nécessaires à l'implémentation du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Même si l'appel à projets prévoit de nouveaux critères, les dossiers soumis par les pouvoirs organisateurs dans le cadre du PRR pourront être réintroduits. Certains devront peut-être ajouter l'une ou l'autre dimension à leur projet pour maximiser leurs chances d'être sélectionnés ou fournir l'un ou l'autre document supplémentaire, mais les projets ne devront pas être revus en profondeur.

Au regard du principe de l'égalité de traitement, il n'est pas possible de reprendre dans cette nouvelle enveloppe les dossiers soumis et non retenus dans le PRR, car cela impliquerait de ne pas donner leur chance aux autres pouvoirs organisateurs. En effet, certains d'entre eux n'ont pas soumis de projet, faute de temps ou de moyens humains pour constituer un dossier. Il me semble important de redonner une chance équitable à tous afin d'intervenir là où les besoins sont les plus importants.

M. Mourad Sahli (PS). – Il faut encourager l'avancée de ce dossier essentiel pour le bien-être de toute la communauté éducative et de nos enfants ainsi que, de manière plus générale, pour l'avenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce dossier est primordial pour le confort dont ont besoin les professeurs, les instituteurs, les travailleurs, peu importe la tâche qu'ils remplissent. Nous serons à vos côtés, Monsieur le Ministre, pour faire aboutir ce projet en concertation avec l'ensemble des acteurs et, en tenant compte, comme vous l'avez dit, des besoins des différents pouvoirs organisateurs.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, vous évoquez les recommandations du chantier des bâtiments scolaires. C'est encourageant. En effet, beaucoup de critères doivent être pris en compte. Il me semble par ailleurs important de laisser à ceux qui ont déjà déposé un dossier la possibilité de le réintroduire. Déposer un dossier peut nécessiter beaucoup de moyens. Certains ont déjà dépensé pas mal d'argent pour que leur dossier tienne la route, et c'est tant mieux.

À mes yeux, il peut être bénéfique d'accorder une attention particulière aux plus petits pouvoirs organisateurs, aux plus petites structures, qui ont moins de possibilités pour introduire de bons dossiers. C'est là toute la difficulté des appels à projets. Ces appels correspondent finalement à des concours entre les écoles qui n'ont pas toutes les mêmes moyens pour ce type de charges administratives.

Nous allons donc beaucoup discuter de ce chantier. Je suis impatiente de découvrir les critères et le projet de décret, car les écoles, les enfants et les enseignants en ont vraiment besoin pour travailler dans de bonnes conditions.

(M. Mourad Sahli, président, reprend la présidence)

1.7 Question de M. Jean-Luc Crucke, intitulée «Mobilisation des réserves de trésorerie des bâtiments scolaires»

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Dans le cadre des investissements relatifs aux chantiers de rénovation, en particulier des bâtiments qui appartiennent à la Fédération Wallonie-Bruxelles ou des sociétés publiques d’administration des bâtiments scolaires (SPABS), l’arrêté du gouvernement de la Communauté française du 29 août 2018 fixant les règles de prélèvement dans les réserves de trésorerie des établissements scolaires prévoit un mécanisme hybride. En effet, c’est le Fonds des bâtiments scolaires de l’enseignement officiel subventionné (FBSEOS) qui opère le financement, mais il est également possible de ponctionner sur les réserves de trésorerie des établissements scolaires. Cette deuxième option semble naturelle dès lors qu’un effort est demandé à la Communauté.

Pour être mobilisées, ces réserves de trésorerie des établissements dépendant de la Fédération ou des SPABS doivent exister. Dès lors, Monsieur le Ministre, à quel montant s’élèvent ces réserves? Quels furent les montants utilisés annuellement depuis le début de la législature à travers ce mécanisme de rénovation des bâtiments scolaires? Comment fonctionne ce mécanisme? Quelle est la procédure enclenchée? Quels en sont les modalités et les garde-fous? L’établissement scolaire peut-il refuser que sa trésorerie soit ponctionnée sans que son dossier en soit entaché? Un accord formalisé est-il nécessaire à cet égard?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Les bâtiments qui hébergent les établissements du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) sont la propriété des SPABS et/ou de la Communauté française. C’est donc à ces dernières qu’il revient d’assumer la charge des investissements qui y sont réalisés.

Par ailleurs, comme je l’ai déjà exprimé à de nombreuses reprises, l’état des bâtiments scolaires est tel que nous ne pouvons écarter aucune piste de financement. Dans ce cadre, les réserves des établissements peuvent être mobilisées sans que cela devienne la source de financement principale des investissements. La mobilisation de la trésorerie d’une école au sein de WBE est bien une opération opportune, ponctuelle et marginale au regard des travaux mis en œuvre par le Service général des infrastructures scolaires du réseau d’enseignement organisé par WBE avec ses moyens réduits.

Cette possibilité de ponctionner les dotations est réglementée par la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l’enseignement, ainsi que sur la base du décret-programme du 18 décembre 2013 portant diverses mesures relatives aux fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française, à la Culture, à l’Enseignement obligatoire et de promotion sociale, à l’Agence d’évaluation de la qualité de l’Enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française, aux Bâtiments scolaires

et à la Recherche. Cette loi est par ailleurs transposée à la structure de gouvernance de WBE au travers du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française.

Dans les faits, le processus de mise en œuvre est collaboratif. Ces opérations se font systématiquement avec l'accord de l'établissement concerné et pour des projets définis. Ces ponctions ne s'opèrent donc pas de manière automatique et elles ne sont pas liées au montant total des réserves des établissements. Ces dernières ne sont d'ailleurs pas constituées uniquement des recettes provenant des frais de fonctionnement. Ainsi, il serait inopportun de ponctionner sans concertation avec les établissements et de leur faire financer des bâtiments appartenant à la Communauté française et/ou aux SPABS.

À propos de la mobilisation, ces dernières années, 19,5 millions d'euros ont été affectés à des investissements et le travail de programmation et de mobilisation se poursuit au sein du réseau WBE. Ce montant reste cependant faible par rapport à l'ensemble des réserves, mais l'utilité de ces dernières est multiforme.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, le fait que ce mécanisme de ponction ne soit pas automatisé est effectivement de bon aloi. Ces quelque 20 millions d'euros représentent une somme plus ou moins importante selon la manière dont on envisage de la dépenser. Mais connaissant les coûts de la rénovation des bâtiments scolaires, le montant ne me semble pas exorbitant. Ceci étant, nous avons la preuve que les établissements scolaires souhaitent être associés aux discussions relatives au bien-être des élèves et des enseignants. C'est aussi une question d'image de marque. Par ailleurs, vous n'avez pas répondu à ma question relative à la hauteur des réserves et je vous la poserai donc par écrit.

1.8 Question de M. Antoine Hermant, intitulée «Froid à l'école provinciale de nursing de La Louvière»

M. Antoine Hermant (PTB). – Les élèves de l'Institut provincial de nursing du Centre (IPNC) à La Louvière ont froid depuis plus d'un mois. C'est ce qu'ils ont dénoncé le mardi 17 janvier dernier. Il leur est évidemment impossible de se concentrer toute une journée lorsqu'ils ont froid, quand la température est en dessous de 18 degrés et quand ils sont assis sur leur chaise sans bouger. Certains ont témoigné: «On ne va quand même pas aller à l'école en combinaison de ski». Les professeurs ont expliqué que, lorsqu'ils écrivaient au tableau, leurs mains étaient engourdies par le froid. Ils ont raison de demander que cela change. L'école, qui pointe du doigt un problème technique, a annoncé vouloir régler celui-ci, mais des sources en interne soupçonnent que l'objectif est de faire des économies. En effet, les écoles ont d'énormes charges liées aux frais énergétiques.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de cette situation? S'agit-il d'une des conséquences des économies que l'école souhaite faire? Quels sont les

résultats de vos contacts avec la direction de cet établissement? Qu'allez-vous faire pour que cela change?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La province de Hainaut est le pouvoir organisateur de l'IPNC de La Louvière et possède ses propres services de travaux, répartis par district. Le chauffage et les températures sont gérés par leur cellule d'utilisation rationnelle de l'énergie. Mon administration n'a été contactée ni par l'école ni par son pouvoir organisateur pour une demande de subvention en vue de la remise en ordre du chauffage de cet établissement.

Toutefois, il apparaît que l'école a connu un déclenchement de la cabine à haute tension impliquant des coupures d'électricité et, par conséquent, de l'alimentation électrique du système de chauffage. Depuis lors, les services de travaux provinciaux du district concerné ont pris en charge les réparations et le problème est désormais résolu. Nous ne sommes donc pas directement concernés par cette situation.

M. Antoine Hermant (PTB). – Le problème dure depuis un certain temps et j'entends bien votre réponse, Monsieur le Ministre. Nous resterons attentifs à la situation, en espérant que les élèves pourront travailler dans des conditions correctes.

1.9 Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Règles financières qui empêchent des politiques sociales»

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, dans certaines écoles du réseau de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), les prix des sandwiches ou des repas chauds proposés aux élèves ont fortement augmenté ces dernières semaines ou ces derniers mois.

La première raison invoquée est évidemment l'inflation importante qui sévit actuellement. Mais cette augmentation s'ajoute à bien d'autres et, pour certaines familles, c'est parfois la goutte qui fait déborder le vase. Certains enfants ne mangent plus à midi, alors que c'était parfois leur seul vrai repas de la journée. Le repas de midi à l'école a un véritable rôle social. On pourrait imaginer que certaines écoles choisissent délibérément de ne pas augmenter les prix afin de garder ce rôle social. Or certaines directions d'établissement du réseau WBE invoquent l'interdiction de le faire. Elles se basent pour cela sur l'arrêté royal du 29 décembre 1984 relatif à la gestion financière et matérielle des services de l'État à gestion séparée de l'enseignement de l'État. L'article 12 de cet arrêté indique en effet que le montant des dépenses ne peut excéder le montant des recettes. Cela signifie qu'ils ne peuvent pas vendre des sandwiches ou des repas chauds à un prix inférieur au prix coûtant.

Confirmez-vous que cet arrêté royal s'applique aux écoles du réseau WBE? Confirmez-vous que cette interprétation est correcte? Quelles initiatives sont-elles prévues pour permettre aux établissements qui le souhaitent de mener une politique plus sociale en la matière? Cet arrêté royal pourrait-il être modifié en ce sens pour la partie francophone du pays? En cas de réponse négative, une augmentation des dotations pourrait-elle être à l'ordre du jour, afin de garder des prix suffisamment bas pour les repas ou les sandwiches?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Votre question, Madame la Députée, aborde une thématique qui me tient particulièrement à cœur. Dans le cadre de mes compétences relatives à l'égalité des chances et à mon initiative, le gouvernement a donné son accord au lancement d'un appel à projets visant à mettre à disposition des élèves de l'enseignement maternel et du premier degré de l'enseignement primaire des repas gratuits et de qualité. À titre indicatif, à Seraing, 17 établissements sont concernés par cet appel. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'alimentation saine et durable. Je partage donc votre préoccupation concernant le rôle social que le repas du midi joue au sein des établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je confirme que l'arrêté royal du 29 décembre 1984 s'applique aux établissements relevant de WBE. Cet arrêté constitue la base légale définissant les règles comptables et budgétaires des établissements de WBE organisés sous forme de services éducatifs à comptabilité autonome (SECA). WBE est conscient des impacts que l'inflation qui sévit depuis quelques mois a sur les dépenses de ces établissements. Dans ce cadre, si des initiatives devaient être lancées pour permettre à ces établissements de conserver des prix attractifs pour les repas ou les sandwiches, elles seraient alors prises par le Conseil WBE, en totale autonomie. Il en serait de même pour les choix que WBE peut faire pour faire évoluer l'arrêté précité.

Enfin, vous évoquez certaines écoles, certaines directions ou certains établissements du réseau WBE sans donner plus de précisions, ce qui rend leur identification difficile compte tenu du nombre élevé de sites gérés par WBE. Je vous suggère d'indiquer à WBE les établissements auxquels vous faites référence pour que, de manière constructive, WBE puisse prendre directement contact avec eux et leur donner une réponse plus ciblée que celle que je peux vous apporter.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse qui montre effectivement que le sujet vous préoccupe. Vous émettez d'ailleurs diverses suggestions. De mon côté, j'ai mené une enquête dans les écoles de Bruxelles au sujet des frais de garderie durant le temps de midi. Dans ce cadre, j'ai récolté des informations et des échos sur le montant que les parents doivent parfois payer pour les sandwiches et les repas chauds. J'ai été très surprise d'entendre qu'une règle existait dans les écoles de ne pas les vendre à perte. C'est la

raison pour laquelle j'ai voulu aborder ce sujet, aujourd'hui, au sein de notre commission.

Je vous l'accorde: il faudra en discuter au Conseil WBE. Il faudra également réfléchir à l'échelle de l'ensemble des écoles de la Communauté française pour qu'il n'y ait pas d'autres écoles confrontées à ce genre de dilemme: remplir ou non ce rôle social. D'une part, certains enfants n'arrivent en effet pas à manger correctement à leur faim tous les jours. D'autre part, il faut assumer, le cas échéant, un tel rôle dans des conditions financières abordables. D'autres initiatives devront être probablement prises en la matière. À cet égard, il faudra réfléchir à certaines propositions.

1.10 Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Fermeture de l'internat de l'Air Pur à Seraing»

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, je vous ai déjà interrogé sur le sujet lors de la dernière séance plénière: l'Athénée l'Air Pur à Seraing fermera son internat.

Si une solution semble se dessiner pour le personnel, il n'y a rien de certain pour les 60 élèves qui y séjournent.

Le 16 janvier dernier, Mme Françoise Julien, préfète coordinatrice de la zone Liège pour le réseau de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), a expliqué qu'aucune décision définie n'avait été prise pour l'ouverture, la création, ou l'occupation d'un autre internat. Elle a par ailleurs affirmé que plusieurs pistes étaient à l'étude pour les élèves; ne pouvant pas détailler ces pistes, elle a précisé que tout le monde y trouverait son compte. Lors de la dernière séance plénière, vous nous avez en quelque sorte fourni une réponse similaire.

Entre-temps, des réunions ont eu lieu entre les représentants de WBE et la ville de Seraing. D'après les échos que j'ai reçus de la ville de Seraing, s'il y a un avenir pour l'internat, ce ne serait pas à Seraing. Cela pose un problème pour la ville de Seraing et pour les enfants.

Depuis lors, j'ai reçu la confirmation que l'internat allait fermer, contrairement à ce que vous aviez dit en séance plénière. Or, j'ignore si un autre établissement ouvrira ses portes à Seraing ou ailleurs. Les enfants qui sont hébergés dans cet internat relèvent en majorité de l'Aide à la jeunesse, secteur qui manque déjà de centaines de places d'accueil, comme son personnel l'a rappelé le 17 janvier 2023 lors de sa mobilisation devant le siège de votre gouvernement.

Je voudrais que vous me garantissiez qu'une solution sera trouvée pour tous les enfants ayant besoin de protection et de sécurité dans le cadre de l'Aide à la jeunesse, ainsi que pour tous les enfants ayant besoin d'un lieu d'hébergement afin de poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions.

Avez-vous pris connaissance de cette décision de WBE? Confirmez-vous que cette fermeture est actée? Quelles sont les pistes de solution pour ces 60 enfants actuellement hébergés à l'internat de l'Air Pur à Seraing? Quelle est l'échéance pour leur trouver une nouvelle place dans un internat?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, je doute que ma réponse vous satisfasse pleinement, mais je comprends votre préoccupation.

La zone concernée est identifiée comme étant en tension démographique importante. Chaque année, près de 200 jeunes élèves se voient empêchés de fréquenter l'Athénée royal Air Pur par manque de places. Il n'est donc pas anormal que son pouvoir organisateur entame une réflexion; l'inverse serait étonnant. WBE a mis à l'étude différents projets: chacun de ces projets garantit le maintien de l'accueil des internes, y compris ceux relevant du service d'aide à la jeunesse (SAJ) et du service de la protection de la jeunesse (SPJ), ainsi que l'accès des élèves à l'école. Ces projets offrent par ailleurs à l'ensemble des personnels la continuité de leurs missions. À ce jour, le pouvoir organisateur n'a pris aucune décision, celle-ci relevant de son autonomie décisionnelle.

WBE me confirme que toute restructuration du site qui viserait à permettre l'accès d'un plus grand nombre d'élèves à l'Athénée royal Air Pur devra aller de pair avec des solutions structurelles pour tous des internes concernés. Dans ce cadre, les autres internats du bassin de vie pourraient être mobilisés pour les accueillir.

Mme Alice Bernard (PTB). – Vous répétez ce que vous avez dit en séance plénière, Monsieur le Ministre. Les représentants de la ville de Seraing m'ont dit qu'on les aurait sommés de trouver eux-mêmes une solution pour héberger les enfants en internat. Cela confirme donc bel et bien la fermeture de l'internat. Vous dites que rien ne changera dans la structure actuelle de l'école tant qu'il n'y a pas de solution. Toutefois, l'internat va fermer ses portes!

Certains enfants fréquentent l'enseignement communal sérésien et la ville de Seraing veut prêter main forte. Le financement devra cependant venir de WBE. Vous dites que WBE est autonome, mais c'est vous qui avez la tutelle de WBE et qui êtes chargé des Bâtiments scolaires: il est temps que vous mettiez la main à la pâte.

Les décisions prises doivent prendre en considération l'ensemble des enfants, y compris les élèves de l'Athénée royal qui ont besoin de classes supplémentaires et y compris les enfants de l'internat. Ne pas inclure ces élèves dans la réflexion serait incompréhensible.

1.11 Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Simplification des fonds de financement ordinaires des bâtiments scolaires»

M. Michele Di Mattia (PS). – Concernant les bâtiments scolaires, Monsieur le Ministre, la législature actuelle aura connu la redistribution, sous votre impulsion, de l’enveloppe financière issue du Plan de relance européen, soit 269 millions d’euros pour 149 implantations, ainsi que l’adoption du décret visant à financer la rénovation des bâtiments scolaires à hauteur de plus de 1,5 milliard d’euros sur une période de dix ans. Le cadre législatif de l’appel à projets prévu par ce décret devrait être communiqué durant ce premier trimestre 2023. C’est donc un moment important, presque solennel, étant donné l’importance des moyens déployés. À ce titre, permettez-moi de relever également la simplification des fonds de financement ordinaires des bâtiments scolaires.

Dans son rapport «*CLEF-WB*», publié en juin 2022, la Fédération Wallonie-Bruxelles détaille les différents dispositifs de financement et leurs problèmes: délais incertains, difficultés de suivi de dossiers aux prolongations récurrentes, manque d’attractivité, contradictions et souplesses d’interprétations.

Afin d’opérer une simplification de ces fonds, l’objectif principal sera de renforcer l’égalité de traitement entre l’enseignement officiel subventionné et l’enseignement libre subventionné. Dans la pratique, un fonds unique sera créé par réseau et chaque fonds sera doté d’un même taux d’investissement de 65 %. À noter que l’enseignement libre subventionné bénéficiera d’un refinancement d’au moins 28 millions d’euros.

Monsieur le Ministre, je vous interrogerai en ayant à l’esprit les engagements repris dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et les recommandations du chantier des bâtiments scolaires.

Premièrement, dans l’optique de la mutualisation des infrastructures et des équipements spécifiques à certains métiers, dont le coût élevé invite à la rationalisation, comment envisagez-vous les opportunités qui se présenteront pour la réforme de l’enseignement qualifiant? Je pose cette question parce que ce type d’enseignement fait appel à des infrastructures tout à fait particulières et parfois onéreuses. L’analyse des opportunités de meilleures synergies infrastructurelles a-t-elle déjà débuté? Le cas échéant, quelles en sont les principales orientations? Seront-elles appliquées par le biais de l’axe de la simplification administrative des fonds d’investissement?

Deuxièmement, la création d’un fonds unique par réseau intégrera-t-elle bien la possibilité de recourir au mécanisme du tiers investisseur pour réduire la consommation énergétique des bâtiments?

Troisièmement, comment évaluez-vous la mise en œuvre des principales recommandations émises dans le rapport «*CLEF-WB*» pour la réforme de ces dispositifs

de financement? Quels scénarios seraient à privilégier? Quel sera l'agenda spécifique au développement de ces réformes?

Enfin, quatrième, quelles garanties apportez-vous pour l'inclusivité et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans le cadre des chantiers des bâtiments scolaires?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Nous avons déjà commencé à implémenter la rationalisation de l'infrastructure et de l'équipement par le biais du décret du 30 septembre 2021 relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen. Le texte prévoit des points de priorisation pour les pouvoirs organisateurs qui rationalisent leur bâti. Cette dynamique sera poursuivie à travers le plan d'investissement exceptionnel d'un milliard d'euros – le projet de décret sera soumis au Parlement dans les prochaines semaines ou prochains mois – et dans le cadre de la réforme structurelle des fonds classiques qui suivra. C'est un impératif de premier plan, sur le plan tant financier qu'écologique. J'ai donc à cœur de mener ces réflexions et d'avancer.

J'estime que la rationalisation passe aussi par la mutualisation d'espaces entre pouvoirs organisateurs, voire entre réseaux. Au regard de l'état du bâti scolaire et des finances de chacun, l'heure n'est ni au repli sur soi ni au chacun pour soi. La réforme de l'enseignement qualifiant représente effectivement une occasion de mettre cet objectif en œuvre. Elle impliquera une réflexion sur l'offre d'options et, donc, sur les équipements et les infrastructures qui l'accompagnent. Je souhaite que cette réflexion intègre la dimension de l'infrastructure. Je ne doute pas que les pouvoirs organisateurs saisisent l'opportunité et comprendront qu'il vaut mieux disposer d'un équipement à la pointe, mais partagé, que d'équipements vieillissants ne correspondant pas ou plus aux réalités des métiers.

Concernant les méthodes de financement, mon intention est de rendre les financements alternatifs possibles par le biais de nos mécanismes de financement. Les nouveaux fonds réformés devront permettre d'y recourir en prévoyant un type de subventionnement adapté. L'opération nécessite encore quelques réflexions, notamment vis-à-vis du périmètre qu'il faudra couvrir. En effet, les contrats de ce type couvrent l'investissement, mais aussi la maintenance et d'autres services qui ne sont pas financés par les mécanismes relatifs aux bâtiments scolaires, mais par les pouvoirs organisateurs eux-mêmes, sur leurs frais de fonctionnement. Nous devons veiller à bien circonscrire notre intervention dans les bâtiments scolaires pour éviter tout risque de double financement.

Je compte bien me servir des recommandations émises dans le cadre du chantier sur les bâtiments scolaires pour mener la réforme structurelle. Nous avons d'ailleurs déjà implémenté une partie des recommandations dans le cadre de l'avant-

projet de décret relatif au financement du budget d'un milliard d'euros. Ma volonté est de simplifier le système et de supprimer tous les mécanismes actuels qui se superposent et compliquent le processus pour les pouvoirs organisateurs. Conformément aux recommandations précitées, je souhaite clarifier les choses en créant deux dispositifs qui régiront le périmètre des travaux structurants et/ou non structurants.

En ce qui concerne le calendrier, je souhaite présenter un premier avant-projet de décret au gouvernement avant l'été 2023 pour qu'il aboutisse avant la fin de la législature. Afin de laisser aux établissements scolaires un délai raisonnable pour se préparer aux nouveaux mécanismes après l'adoption des textes – que j'espère obtenir cette année –, le 1^{er} janvier 2025 me semble être la date la plus opportune pour leur entrée en vigueur.

En tant que ministre de l'Égalité des chances, l'inclusion et l'accessibilité font évidemment partie de mes priorités. Je veux donc mettre l'accent sur cette dimension des bâtiments scolaires, ce que j'ai déjà fait par le biais du Plan de relance. Je poursuivrai sur cette voie lors de l'élaboration de l'avant-projet de décret qui mobilisera le milliard d'euros. Je veux même aller plus loin, puisque je souhaite accompagner les pouvoirs organisateurs dans cette dynamique grâce à des recommandations et des normes claires et ambitieuses. Pour ce faire, nous aurons besoin de nous faire accompagner par des associations spécialisées dans ces domaines. J'ai déjà eu l'occasion d'échanger utilement avec certaines d'entre elles.

La réforme globale des fonds est un processus plus long que le lancement des plans d'investissement exceptionnels. Toutefois, elle régira – je l'espère – nos bâtiments scolaires pour de nombreuses années et il est de notre responsabilité de la préparer au mieux. Il est toutefois impérieux que cette réforme aboutisse durant la présente législature.

M. Michele Di Mattia (PS). – Monsieur le Ministre, merci pour votre réponse très fouillée.

L'opportunité de la réforme de l'enseignement qualifiant est très positive. Si certains esprits chagrins craignent une refonte des options, les bâtiments et les équipements peuvent aussi être un stimulant vers une forme d'excellence. Comme vous l'avez si bien dit, il vaut mieux disposer d'un équipement de pointe partagé et mutualisé plutôt que d'équipements moyens distincts.

Par ailleurs, pour le financement alternatif, vous avez expliqué devoir modifier certains paramètres, notamment pour éviter tout risque de doubles subventions. C'est une gestion très prudente.

Pour la simplification des chantiers, je reviendrai avec des questions plus précises relatives à l'orientation définitive.

Si votre réponse me satisfait à propos de l'inclusivité, je vous invite néanmoins à tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès pour les personnes à mobilité réduite. Impliquer les associations spécialisées me semble être une garantie de clairovoyance.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, de M. André Antoine, intitulée «Taux d'emploi des personnes handicapées au sein de la fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles», et de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Maladies de longue durée au sein de la fonction publique», sont reportées.

La question orale de Mme Françoise Schepmans à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Rénovation des sanitaires dans les écoles», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h00.*